

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1364 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL ATIA ABDELLAH

EL ATIA ABDELLAH

Date de naissance :

12/01/50

Adresse :

Rue Fakir n° 36 Azzahar i CASA

Tél. : 06 09 46 47 75

Total des frais engagés : 887.2 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. BETTACHE Achraf  
Médecine Générale  
Bd Oued lassaut, Rue 80 N36  
Oulfa Casablanca  
Tel 06 45 55 06 54

Date de consultation :

19/02/2024

Nom et prénom du malade : EL ATIA ABDELLAH Age:

EL ATIA ABDELLAH

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète type II + syndrome grillet

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie:

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 19/02/2024

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19 02 2014	G		2000 Dh	Dr. BEITACHE ACTUAL Medecine Générale Bd Oued Tassaout, Rue 80, N°36 Ouifa Casablanca Tél 06 45 55 06 54

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU VILLAGE 13, Bd. Oued Tanezouit - Casablanca Tél. 022-91.00.77 N° 22025014	19/2/24	687,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine  
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف  
الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة  
بالدار البيضاء

PHARMACIE EL OULETTE  
Mme. ZEHLALOU TASSO  
313, Bd Oued Tassaouet El Oulette  
Casablanca 2022910023  
ORDONNANCE

Casablanca, le: 19/02/2024

Mr EL ATIA ABDELLAH.

419,00 1). Fosfage 10mg  
1 grise 1j

68,80 × 2 2). Amarel 4 mg  
1 pcp 1j

52,00 3). Zadyl 10mg  
1 grise 1j

19,30 4). Otrivine  
1 pcp x 2 1j

18,00 5). Pulmofluide  
1 reç 3x3lj

Maphar  
Bd Alkima N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Forxiça 10 mg cp pell b28  
P.P.V : 419,00 DH

5 118001 185023

Sanoft-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebââ Casablanca  
Amarel 4 mg. cp b 30  
P.P.V : 68,80 DH

Sanoft-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebââ Casablanca  
Amarel 4 mg. cp b 30  
P.P.V : 68,80 DH

EXP : SEP 2025  
PPV : 19,30 DH

OTRIVINE  
NEZ  
N36

Dr. Mead  
Bd Oued Tassaouet  
Oulfa Casablanca  
Tél. 06 45 55 06 54

Bd, Oued Tassaouet, Gr «E» Rue 80 N°36 ,1er étage, Lot El Oulfa-Casablanca

Tél. : 05 22 91 50 40

20,40 6). humex  
↑ puise a 2ij

LOT: 22178  
PER: 12/2025  
PPV: 20,40 DH

20,90 7). *Roxita vitis*

18.00

687.20

